

Power Corporation annonce de solides résultats financiers pour le quatrième trimestre et l'exercice 2024 et une augmentation de son dividende de 9 %

Les lecteurs sont priés de se reporter aux sections intitulées Mesures financières non conformes aux normes IFRS et Déclarations prospectives, qui figurent plus loin dans le présent communiqué. Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Montréal (Québec), le 19 mars 2025 – Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) (TSX : POW; POW.PR.E) a annoncé aujourd'hui ses résultats pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Power Corporation

Résultats consolidés pour la période close le 31 décembre 2024

FAITS SAILLANTS

POWER CORPORATION

- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies¹ pour le quatrième trimestre de 2024 s'est chiffré à 933 M\$, ou 1,44 \$ par action², comparativement à 409 M\$, ou 0,63 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies^{1,3,4} s'est chiffré à 829 M\$, ou 1,28 \$ par action, comparativement à 688 M\$, ou 1,06 \$ par action, au quatrième trimestre de 2023.
- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies en 2024 s'est chiffré à 2 792 M\$, ou 4,31 \$ par action, comparativement à 2 282 M\$, ou 3,45 \$ par action, en 2023. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies en 2024 s'est chiffré à 2 971 M\$, ou 4,58 \$ par action, comparativement à 2 671 M\$, ou 4,04 \$ par action, en 2023.
- Au 31 décembre 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action³ se chiffrait à 60,44 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable par action⁵ se chiffrait à 35,56 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023.
- En 2024, la Société a racheté aux fins d'annulation 10,6 millions d'actions comportant des droits de vote limités, pour un montant total de 430 M\$.

GREAT-WEST LIFECO INC. (LIFECO)

- Le bénéfice net lié aux activités poursuivies du quatrième trimestre s'est chiffré à 1 116 M\$, comparativement à 743 M\$ au quatrième trimestre de 2023. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies⁶ s'est chiffré à 1 115 M\$, comparativement à 971 M\$ au quatrième trimestre de 2023.
- Lifeco a annoncé une augmentation de 10 % de son dividende trimestriel, payable le 31 mars 2025, ainsi que son intention de racheter une partie de ses actions ordinaires pour un montant additionnel de 500 M\$ en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle⁷.
- Le bénéfice net ajusté du quatrième trimestre s'est chiffré à plus de 1 G\$ pour un troisième trimestre consécutif, reflétant le fait que Lifeco se concentre sur la mise en œuvre de stratégies de croissance lui permettant de dépasser ses objectifs financiers à moyen terme précédemment annoncés, incluant les résultats records d'Empower et sa forte performance au niveau de la création de valeur.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC. (IGM OU LA FINANCIÈRE IGM)

- Le bénéfice net du quatrième trimestre s'est chiffré à 254,7 M\$, comparativement à 419,6 M\$ au quatrième trimestre de 2023. Le bénéfice net ajusté³ s'est chiffré à 250,0 M\$, comparativement à 204,9 M\$ au quatrième trimestre de 2023.
- L'actif géré et l'actif sous services-conseils⁵ ont atteint 270,4 G\$, un sommet record pour une fin de trimestre, soit une hausse de 12,6 % par rapport au quatrième trimestre de 2023 et de 2,1 % par rapport au 30 septembre 2024.
- L'actif géré et l'actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques⁵, totalisaient 483,5 G\$ au 31 décembre 2024, comparativement à 390,6 G\$ au 31 décembre 2023 et à 461,6 G\$ au 30 septembre 2024.

GROUPE BRUXELLES LAMBERT (GBL)

- GBL a déclaré une valeur de l'actif net⁵ de 15,7 G€, ou 113,30 € par action, au 31 décembre 2024, comparativement à 16,7 G€, ou 113,64 € par action, au 31 décembre 2023.
- En 2024, GBL a complété des rachats d'actions pour un montant de 292 M€ et a annulé 8,3 millions de ses actions propres.

SAGARD HOLDINGS INC. (SAGARD)

- Le 13 mars 2025, Sagard et GBL ont annoncé la conclusion d'un partenariat en vertu duquel GBL fera l'acquisition d'une participation de 5 % dans Sagard Holdings Management Inc. (SHMI) et s'engage à investir 250 M€ dans des stratégies de Sagard au cours des cinq prochaines années. Ce partenariat renforce la stratégie de croissance à long terme de Sagard et solidifie ses assises financières, en plus de consolider sa relation avec GBL, qui agit à titre d'investisseur principal.

ENTREPRISES AUTONOMES

- Le 23 décembre 2024, la Société a complété la vente de sa participation de 42,6 % dans Peak Achievement Athletics Inc. (Peak), pour un produit de 325 M\$ US.

1 Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

2 Tous les montants par action se rapportent aux actions participantes de la Société.

3 Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, le bénéfice net ajusté présenté par IGM et la valeur de l'actif net ajustée sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies par action et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des ratios financiers non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

4 En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications.

5 Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

6 Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental », une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

7 Sous réserve des conditions de marché, de la capacité de Lifeco à effectuer des rachats avec prudence et de l'émergence d'autres occasions stratégiques.

Quatrième trimestre

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 933 M\$, ou 1,44 \$ par action, comparativement à 409 M\$, ou 0,63 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes¹ s'est chiffré à 829 M\$, ou 1,28 \$ par action, comparativement à 688 M\$, ou 1,06 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 933 M\$, ou 1,44 \$ par action, comparativement à 406 M\$, ou 0,63 \$ par action, en 2023.

Apport au bénéfice lié aux activités poursuivies de Power Corporation

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bénéfice net ajusté		Bénéfice net	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco ²	760	662	761	507
IGM ²	156	127	159	260
GBL ^{2,3}	18	26	18	(1)
Incidence de la consolidation - Lifeco et IGM ⁴	(6)	(12)	(5)	(178)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	928	803	933	588
Sagard et Power Sustainable ^{3,5}	(10)	(9)	(22)	(65)
Entreprises autonomes ^{3,6}	(5)	(13)	106	(21)
	913	781	1 017	502
Activités propres et autres ^{6,7}	(84)	(93)	(84)	(93)
	829	688	933	409
Par action participante	1,28	1,06	1,44	0,63
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	645,6	655,2	645,6	655,2

Sociétés en exploitation cotées en bourse : L'apport au bénéfice net lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 933 M\$, et l'apport au bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies s'est chiffré à 928 M\$, soit des augmentations respectives de 58,7 % et de 15,6 % par rapport au quatrième trimestre de 2023.

Lifeco : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté ont respectivement augmenté de 254 M\$, ou 50,1 %, et de 98 M\$, ou 14,8 %.

IGM : L'apport au bénéfice net a diminué de 101 M\$, ou 38,8 %, et l'apport au bénéfice net ajusté a augmenté de 29 M\$, ou 22,8 %. Le bénéfice net présenté par IGM en 2023 comprenait un profit net de 221 M\$ comptabilisé à la vente d'Investment Planning Counsel (IPC) à Lifeco, lequel avait été éliminé par la Société au moment de la consolidation⁸.

GBL : L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté³ se sont tous les deux établis à 18 M\$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à un apport négatif de 1 M\$ au bénéfice net et à un apport positif de 26 M\$ au bénéfice net ajusté au quatrième trimestre de 2023.

Sagard et Capitaux durables Power Inc. (Power Sustainable) : L'apport de Sagard au bénéfice net et son apport au bénéfice net ajusté ont représenté des montants respectifs de 49 M\$ et de 33 M\$, et l'apport de Power Sustainable au bénéfice net et son apport au bénéfice net ajusté ont représenté des montants négatifs respectifs de 71 M\$ et de 43 M\$.

Entreprises autonomes : L'apport au bénéfice net s'est établi à 106 M\$ et l'apport négatif au bénéfice net ajusté³ s'est établi à 5 M\$ au quatrième trimestre de 2024, comparativement à des apports négatifs respectifs de 21 M\$ et de 13 M\$ au quatrième trimestre de 2023. L'apport au bénéfice net pour le quatrième trimestre de 2024 comprenait le profit comptabilisé à la vente de la participation de la Société dans Peak, partiellement contrebalancé par les charges pour perte de valeur liées à La Compagnie Électrique Lion (Lion) et à LMPG inc. (LMPG).

Les ajustements du quatrième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies, ont représenté une incidence favorable nette de 104 M\$, ou 0,16 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements des entreprises autonomes. Les ajustements du quatrième trimestre de 2023 avaient représenté une incidence défavorable nette de 279 M\$, ou 0,43 \$ par action, sur le bénéfice et se rapportaient principalement à la quote-part revenant à la Société des ajustements de Lifeco et de Power Sustainable, ainsi qu'aux ajustements identifiés relativement à l'apport de GBL.

1 Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

2 L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté sont fondés sur le bénéfice présenté par Lifeco et IGM. L'apport au bénéfice net est fondé sur le bénéfice présenté par GBL.

3 En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications.

4 Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

5 Comprend le bénéfice (la perte) provenant des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, y compris les filiales contrôlées et consolidées.

6 Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a modifié sa présentation : l'apport des entreprises autonomes au bénéfice net et au bénéfice net ajusté a été présenté séparément, et l'apport des autres activités d'investissement de la Société, incluant China Asset Management Co., Ltd. (ChinaAMC) (participation vendue à IGM en janvier 2023), a été présenté dans les activités propres et autres. Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

7 Comprend l'apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté des autres activités d'investissement de la Société, ainsi que l'apport des activités propres de la Société et de la Corporation Financière Power (Financière Power), qui incluent les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles. Se reporter au Sommaire des résultats ci-après.

8 L'élimination du profit comptabilisé par IGM à la vente d'IPC à Lifeco est incluse dans l'incidence de la consolidation.

Exercice

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 2 792 M\$, ou 4,31 \$ par action, comparativement à 2 282 M\$, ou 3,45 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes¹ s'est chiffré à 2 971 M\$, ou 4,58 \$ par action, comparativement à 2 671 M\$, ou 4,04 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions participantes s'est chiffré à 2 743 M\$, ou 4,23 \$ par action, comparativement à 2 195 M\$, ou 3,32 \$ par action, en 2023.

Apport au bénéfice lié aux activités poursuivies de Power Corporation

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Bénéfice net ajusté		Bénéfice net	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco ²	2 858	2 500	2 735	1 951
IGM ²	586	524	583	714
GBL ^{2,3}	75	111	31	423
Incidence de la consolidation - Lifeco et IGM ⁴	(65)	(23)	(74)	(321)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	3 454	3 112	3 275	2 767
Sagard et Power Sustainable ^{3,5}	(71)	(75)	(97)	(161)
Entreprises autonomes ^{3,6}	(64)	(15)	(38)	(16)
	3 319	3 022	3 140	2 590
Activités propres et autres ^{3,6,7}	(348)	(351)	(348)	(308)
	2 971	2 671	2 792	2 282
Par action participante	4,58	4,04	4,31	3,45
Nombre moyen d'actions en circulation (en millions)	648,1	662,0	648,1	662,0

- Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.
- L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté sont fondés sur le bénéfice présenté par Lifeco et IGM. L'apport au bénéfice net est fondé sur le bénéfice présenté par GBL.
- En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications.
- Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

- Comprend le bénéfice (la perte) provenant des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, y compris les filiales contrôlées et consolidées.
- Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a modifié sa présentation : les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.
- Comprend l'apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté des autres activités d'investissement de la Société, incluant ChinaAMC (participation vendue à IGM en janvier 2023), ainsi que l'apport des activités propres de la Société et de la Financière Power, qui incluent les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles. Se reporter au Sommaire des résultats ci-après.

Great-West Lifeco, la Financière IGM et Groupe Bruxelles Lambert

Résultats pour le trimestre clos le 31 décembre 2024

L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion annuels de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est possible d'obtenir des exemplaires dans leurs profils respectifs sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinc.com. Ces rapports de gestion sont aussi respectivement compris aux parties B et C du rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 disponible dans son profil sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca). L'information ci-dessous portant sur GBL est tirée de l'information publiée par GBL dans son communiqué de presse du quatrième trimestre au 31 décembre 2024. Pour obtenir plus d'information sur les résultats de GBL, consulter son site Web, au www.gbl.com.

GREAT-WEST LIFECO INC.

Quatrième trimestre

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 116 M\$, ou 1,20 \$ par action, comparativement à 743 M\$, ou 0,80 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies¹ attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 115 M\$, ou 1,20 \$ par action, comparativement à 971 M\$, ou 1,04 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 1 116 M\$, ou 1,20 \$ par action, comparativement à 740 M\$, ou 0,79 \$ par action, en 2023.

Les ajustements du quatrième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence favorable nette de 1 M\$, comparativement à une incidence défavorable nette de 228 M\$ en 2023. Les ajustements de Lifeco comprennent :

- l'expérience sur le marché par rapport aux attentes, représentant un montant positif de 38 M\$;
- la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction, représentant un montant positif de 16 M\$;
- l'incidence favorable sur le bénéfice des modifications aux lois fiscales et d'autres incidences fiscales, représentant un montant de 14 M\$.

Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :

- l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions, représentant un montant négatif de 37 M\$;
- les incidences de la transformation des activités, représentant un montant négatif de 30 M\$.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE IGM INC.

Quatrième trimestre

Le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 254,7 M\$, ou 1,07 \$ par action, comparativement à 419,6 M\$, ou 1,76 \$ par action, en 2023.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires s'est chiffré à 250,0 M\$, ou 1,05 \$ par action, comparativement à 204,9 M\$, ou 0,86 \$ par action, en 2023. Au quatrième trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté d'IGM excluait une incidence favorable de 4,7 M\$ se rapportant à l'avantage comptabilisé au titre d'une transaction de consolidation des pertes fiscales.

Au 31 décembre 2024, l'actif géré et l'actif sous services-conseils² totalisaient 270,4 G\$, soit une hausse de 2,1 % par rapport au 30 septembre 2024 et une hausse de 12,6 % par rapport au 31 décembre 2023.

GROUPE BRUXELLES LAMBERT

Quatrième trimestre

GBL a déclaré un bénéfice net de 77 M€, comparativement à une perte nette de 3 M€ en 2023. La perte nette du quatrième trimestre de 2023 comprenait un apport négatif de 73 M€ d'Imerys, lequel tenait compte de la perte de valeur de ses actifs destinés à l'industrie papetière.

GBL a déclaré une valeur de l'actif net² de 15 681 M€, ou 113,30 € par action, au 31 décembre 2024, comparativement à 16 671 M€, ou 113,64 € par action, au 31 décembre 2023.

¹ Défini par Lifeco comme le « bénéfice fondamental ». Pour obtenir davantage d'information, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

² Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Sagard et Power Sustainable

Résultats pour le trimestre clos le 31 décembre 2024

Sagard et Power Sustainable comprennent les résultats des plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, lesquels incluent les produits tirés des activités de gestion d'actifs et des activités d'investissement. Les activités de gestion d'actifs comprennent le bénéfice tiré des honoraires (une mesure financière non conforme aux normes IFRS; se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué), lequel correspond aux honoraires de gestion et aux produits liés au rendement tirés des honoraires, moins les charges liées aux plateformes de placement. Les activités de gestion d'actifs comprennent également l'intéressement aux plus-values et les produits tirés des autres activités de gestion. Les activités d'investissement comprennent quant à elles les produits tirés du capital investi par la Société (capital exclusif) dans les fonds d'investissement gérés par chaque plateforme et la quote-part du bénéfice (de la perte) des filiales contrôlées et consolidées détenues au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Quatrième trimestre

La perte nette des plateformes de placements dans des actifs alternatifs s'est chiffrée à 22 M\$, comparativement à une perte nette de 65 M\$ en 2023. La perte nette ajustée des plateformes de placements dans des actifs alternatifs s'est chiffrée à 10 M\$, comparativement à une perte nette ajustée de 9 M\$ en 2023.

La perte nette ajustée inclut les éléments suivants :

- Un apport positif de 33 M\$ de Sagard, comprenant un apport négatif de 1 M\$ des activités de gestion d'actifs et un apport positif de 34 M\$ des activités d'investissement. Les ajustements du quatrième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence favorable de 16 M\$ se rapportant à la quote-part revenant à la Société de la réévaluation des actifs d'impôt différé par Wealthsimple, comparativement à une incidence nulle en 2023.
- Un apport négatif de 43 M\$ de Power Sustainable, comprenant un apport négatif de 9 M\$ des activités de gestion d'actifs et un apport négatif de 34 M\$ des activités d'investissement. Les ajustements du quatrième trimestre de 2024, exclus du bénéfice net ajusté, ont représenté une incidence défavorable de 28 M\$, comparativement à une incidence défavorable de 56 M\$ en 2023. Les ajustements de Power Sustainable comprennent principalement une réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle¹ au sein du Partenariat Power Sustainable en infrastructure énergétique (PPSIE).

Sommaire de l'actif géré² (incluant les engagements non capitalisés) :

(en milliards de dollars)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Sagard ³	38,2	19,8
Power Sustainable	4,2	4,5
Total	42,4	24,3
Pourcentage de l'actif géré de tiers et d'entreprises associées ⁴	92 %	87 %

Entreprises autonomes

Résultats pour le trimestre clos le 31 décembre 2024

Les entreprises autonomes comprennent la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Lion, de LMPG et de Peak (participation vendue au quatrième trimestre de 2024).

Quatrième trimestre

Le bénéfice net des entreprises autonomes s'est chiffré à 106 M\$, comparativement à une perte nette de 21 M\$ en 2023. La perte nette ajustée des entreprises autonomes s'est chiffrée à 5 M\$, comparativement à une perte nette ajustée de 13 M\$ en 2023.

La perte nette ajustée pour le quatrième trimestre de 2024 exclut des ajustements représentant une incidence favorable nette de 111 M\$ se rapportant principalement i) au profit net de 279 M\$⁵ lié à la vente de la participation de la Société dans Peak, partiellement contrebalancé par ii) une charge pour perte de valeur de 81 M\$ au titre de la participation de la Société dans Lion ayant réduit la valeur comptable de la participation à une valeur nulle, et par iii) la quote-part revenant à la Société d'une charge pour perte de valeur sans effet sur la trésorerie de 87 M\$ comptabilisée au titre du goodwill de LMPG, déduction faite des autres incidences liées au marché.

1 La Société contrôle et consolide les activités de PPSIE selon la méthode du coût historique. Toutefois, les participations à titre de commanditaires détenues par des tiers comportent des clauses de rachat. Elles sont classées en tant que passifs financiers et sont réévaluées à leur valeur de rachat. Au 31 décembre 2024, la valeur de l'actif net² de PPSIE se chiffrait à 2 012 M\$, comparativement à 1 342 M\$ au 31 décembre 2023.

2 Se reporter à la section Autres mesures, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

3 Inclut la participation dans Wealthsimple Financial Corp. (Wealthsimple) évaluée à 2,1 G\$ au 31 décembre 2024 (1,1 G\$ au 31 décembre 2023) et exclut l'actif géré de la plateforme de placement en gestion privée de patrimoine de Sagard. Au premier trimestre de 2024, Sagard a fait l'acquisition d'une participation donnant le contrôle dans Performance Equity Management, LLC, représentant un actif géré de 13,1 G\$ au 31 décembre 2024.

4 Les entreprises associées comprennent les engagements de Lifeco, d'IGM et de GBL, ainsi que les engagements des gestionnaires.

5 Déduction faite des coûts de transaction, des charges et de l'impôt connexes.

Valeur de l'actif net ajustée et fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

Au 31 décembre 2024

Valeur de l'actif net ajustée

La valeur de l'actif net ajustée est présentée pour Power Corporation et correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille sur une base combinée (la valeur de l'actif brut), moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Pour une description et un rapprochement, se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué.

Au 31 décembre 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 60,44 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 12,9 %.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)		31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation (%)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	Lifeco	30 292	27 871	9
	IGM	6 792	5 179	31
	GBL	2 162	2 295	(6)
		39 246	35 345	11
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	Sagard ¹	2 181	1 327	64
	Power Sustainable ¹	1 155	1 499	(23)
		3 336	2 826	18
Autres	Entreprises autonomes ²	85	800	(89)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 606	1 218	32
	Autres actifs et placements	451	391	15
		2 142	2 409	(11)
	Valeur de l'actif brut	44 724	40 580	10
	Passif et actions privilégiées	(5 750)	(5 663)	(2)
	Valeur de l'actif net ajustée	38 974	34 917	12
	Actions en circulation (en millions)	644,8	652,2	
	Valeur de l'actif net ajustée par action	60,44	53,53	13

¹ Comprend les sociétés de gestion ainsi que la juste valeur du capital exclusif investi dans les actifs gérés au sein des plateformes. La société de gestion de Sagard est présentée à sa juste valeur. La société de gestion de Power Sustainable est présentée à sa valeur comptable.

² Comprend Lion, LMPG et Peak (participation vendue au quatrième trimestre de 2024).

Participation de Power Corporation dans les sociétés en exploitation cotées en bourse

	Participation ¹ (%)	Actions détenues ¹ (en millions)	Prix de l'action	
			31 décembre 2024	31 décembre 2023
Lifeco	68,2	635,5	47,67 \$	43,86 \$
IGM	62,2	147,9	45,91 \$	35,01 \$
GBL ²	16,5	22,8	66,05 €	71,22 €

¹ Au 31 décembre 2024.

² Détenue par l'entremise de Parjointco SA (Parjointco), une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes

La valeur comptable par action participante représente les fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation, divisés par le nombre d'actions participantes en circulation à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le calcul des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes correspond à l'actif total de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, incluant les participations dans les filiales présentées selon la méthode de la mise en équivalence, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées.

Au 31 décembre 2024, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 35,56 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 9,4 %.

	(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation (%)
Sociétés en exploitation cotées en bourse	Lifeco	17 108	15 326	12
	IGM	4 094	3 702	11
	GBL	3 683	3 717	(1)
		24 885	22 745	9
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs	Sagard	1 146	829	38
	Power Sustainable	503	1 032	(51)
		1 649	1 861	(11)
Autres	Entreprises autonomes ¹	89	641	(86)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 606	1 218	32
	Autres actifs et placements	451	391	15
		2 146	2 250	(5)
	Total de l'actif	28 680	26 856	7
	Passif et actions privilégiées	(5 750)	(5 663)	(2)
	Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes	22 930	21 193	8
	Actions en circulation (en millions)	644,8	652,2	
	Valeur comptable par action participante	35,56	32,49	9

¹ Comprend Lion, LMPG et Peak (participation vendue au quatrième trimestre de 2024).

Dividende sur les actions participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 61,25 ¢ par action sur les actions privilégiées participantes et sur les actions comportant des droits de vote limités de la Société, soit une hausse de 8,9 %, payable le 1^{er} mai 2025 aux actionnaires inscrits le 31 mars 2025.

Dividendes sur les actions privilégiées non participantes de Power Corporation

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes trimestriels sur les actions privilégiées de la Société, payables le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits le 27 mars 2025.

Série	Symbole boursier	Montant	Série	Symbole boursier	Montant
Série A	POW.PR.A	35 ¢	Série D	POW.PR.D	31,25 ¢
Série B	POW.PR.B	33,4375 ¢	Série G	POW.PR.G	35 ¢
Série C	POW.PR.C	36,25 ¢			

Renseignements à l'intention des investisseurs

Accès aux documents sur les résultats trimestriels :

Le communiqué et le rapport aux actionnaires portant sur les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice 2024 sont accessibles sur le site Web de Power Corporation, au : www.powercorporation.com/fr/investisseurs

Relations avec les investisseurs :

514-286-7400
relations.investisseurs@powercorp.com

Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels :

Power Corporation tiendra une conférence téléphonique et webdiffusion audio en direct sur les résultats le jeudi 20 mars 2025, à 8 h 30 (heure de l'Est). Une période de questions et réponses à l'intention des analystes suivra la présentation. Les actionnaires, les investisseurs et les autres parties prenantes sont invités à participer en mode écoute seulement.

La webdiffusion audio ainsi que les documents relatifs à la présentation seront disponibles au www.powercorporation.com/fr/investisseurs/evenements-et-presentations/.

Pour participer par téléphone, veuillez composer le 1-844-763-8274, sans frais en Amérique du Nord, ou le 1-647-484-8814 pour les appels provenant de l'international.

Une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible à partir de 11 h 30 (heure de l'Est) le 20 mars 2025 et jusqu'au 12 mai 2025 en composant le 1-855-669-9658, sans frais au Canada, ou le 1-412-317-0088 pour les appels provenant de l'international, suivi du code d'accès 3555585#.

Une version archivée de la webdiffusion sera également disponible sur le site Web de Power Corporation.

À propos de Power Corporation

Power Corporation est une société internationale de gestion et de portefeuille axée sur les services financiers en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Ses principales participations consistent en des sociétés de premier plan dans les secteurs de l'assurance, de la retraite, de la gestion de patrimoine et de l'investissement, incluant un portefeuille de plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site www.powercorporation.com.

Au 31 décembre 2024, Power Corporation détenait les intérêts économiques suivants :

100 % - Financière Power	www.powerfinancial.com
68,2 % Great-West Lifeco (TSX : GWO)	www.greatwestlifeco.com
62,2 % Financière IGM (TSX : IGM)	www.igmfinancial.com
16,5 % GBL ¹ (Euronext : GBLB)	www.gbl.com
54,4 % Wealthsimple ²	www.wealthsimple.com
Plateformes de placement	
Sagard ³	www.sagard.com
Power Sustainable ⁴	www.powersustainable.com

¹ Détenue par l'entremise de Parjointco, une entreprise contrôlée conjointement (50 %).

² Participation non diluée détenue par Portag3 Ventures Limited Partnership (Portage Ventures I), la Financière Power et IGM, représentant une participation entièrement diluée de 42,2 %.

³ La Société détient une participation de 50,8 % dans Sagard Holdings Management Inc.

⁴ La Société détient une participation de 74,7 % dans Power Sustainable Manager Inc.

Sommaire des résultats

Apport au bénéfice net ajusté et au bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies¹				
Lifeco ²	760	662	2 858	2 500
IGM ²	156	127	586	524
GBL	18	26	75	111
Incidence de la consolidation - Lifeco et IGM ³	(6)	(12)	(65)	(23)
	928	803	3 454	3 112
Sagard et Power Sustainable	(10)	(9)	(71)	(75)
Entreprises autonomes ⁴	(5)	(13)	(64)	(15)
Activités propres et autres ^{4,5}	(84)	(93)	(348)	(351)
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies⁶	829	688	2 971	2 671
Ajustements ⁷	104	(279)	(179)	(389)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies⁶				
Lifeco ²	761	507	2 735	1 951
IGM ²	159	260	583	714
GBL ²	18	(1)	31	423
Incidence de la consolidation - Lifeco et IGM ³	(5)	(178)	(74)	(321)
	933	588	3 275	2 767
Sagard et Power Sustainable	(22)	(65)	(97)	(161)
Entreprises autonomes ⁴	106	(21)	(38)	(16)
Activités propres et autres ^{4,5}	(84)	(93)	(348)	(308)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies⁶	933	409	2 792	2 282
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées - Putnam ⁸	-	(3)	(49)	(87)
Bénéfice net⁶	933	406	2 743	2 195
Bénéfice par action - de base⁶				
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies	1,28	1,06	4,58	4,04
Ajustements	0,16	(0,43)	(0,27)	(0,59)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies	1,44	0,63	4,31	3,45
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées - Putnam	-	-	(0,08)	(0,13)
Bénéfice net	1,44	0,63	4,23	3,32

1 En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Se reporter à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS, qui figure plus loin dans le présent communiqué. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications. Pour obtenir un rapprochement du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, de Lifeco et d'IGM ainsi que de Sagard et Power Sustainable avec leur bénéfice net, ainsi qu'un rapprochement de l'apport de GBL et des entreprises autonomes au bénéfice net ajusté, se reporter aux sections Mesures financières non conformes aux normes IFRS, Sagard et Power Sustainable, et Actions propres et autres ci-après.

2 L'apport au bénéfice net et l'apport au bénéfice net ajusté sont fondés sur le bénéfice présenté par Lifeco et IGM. L'apport au bénéfice net est fondé sur le bénéfice présenté par GBL.

3 Pour obtenir davantage d'information, se reporter au tableau détaillé à la section Apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté du plus récent rapport de gestion de la Société.

4 Au cours du troisième trimestre de 2024, la Société a modifié sa présentation. Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

5 Comprend l'apport au bénéfice net et au bénéfice net ajusté des autres activités d'investissement de la Société, incluant ChinaAMC (participation vendue à IGM en janvier 2023), ainsi que l'apport des activités propres, qui incluent les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement, l'impôt sur le bénéfice et les dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles.

6 Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

7 Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

8 Putnam U.S. Holdings I, LLC (Putnam).

Sagard et Power Sustainable

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Apport aux éléments suivants de Power Corporation :				
Bénéfice net (perte nette) ajusté				
Activités de gestion d'actifs ¹				
Sagard ²	(1)	4	5	(25)
Power Sustainable	(9)	(16)	(65)	(52)
Activités d'investissement (capital exclusif)				
Sagard ³	34	17	60	36
Power Sustainable ⁴	(34)	(14)	(71)	(34)
Bénéfice net (perte nette) ajusté	(10)	(9)	(71)	(75)
Ajustements ⁵				
Sagard	16	–	16	–
Power Sustainable	(28)	(56)	(42)	(86)
	(12)	(56)	(26)	(86)
Bénéfice net (perte nette)	(22)	(65)	(97)	(161)

1 Comprend les honoraires de gestion facturés par les plateformes de placement sur le capital exclusif. Les honoraires de gestion versés par la Société sont déduits des produits tirés des activités d'investissement.

2 Au cours des deuxième et quatrième trimestres de 2024, Sagard a comptabilisé des honoraires de gestion rétroactifs respectifs de 4 M\$ et de 7 M\$ se rapportant aux nouveaux engagements en capital effectués dans le cadre de la clôture des activités de mobilisation de capitaux de Portage Capital Solutions, de Sagard Healthcare Partners et de Performance Direct Investments V, LP (au cours des premier et deuxième trimestres de 2023, des honoraires de gestion rétroactifs respectifs de 6 M\$ et de 3 M\$ se rapportaient aux nouveaux engagements en capital effectués dans le cadre de la clôture des activités de mobilisation de capitaux de Sagard NewGen et de Portage Capital Solutions).

3 Comprend la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) de Wealthsimple.

4 Comprend principalement la quote-part revenant à la Société du bénéfice (de la perte) lié aux participations directes dans les infrastructures énergétiques et dans les activités consolidées de PPSIE.

5 Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

Activités propres et autres

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net (perte nette) ajusté				
Autres placements ¹	40	9	87	69
Charges d'exploitation et autres charges ²	(76)	(54)	(243)	(230)
Dividendes sur les actions non participantes et les actions privilégiées perpétuelles	(48)	(48)	(192)	(190)
Bénéfice net (perte nette) ajusté	(84)	(93)	(348)	(351)
Ajustements ³	–	–	–	43
Bénéfice net (perte nette)	(84)	(93)	(348)	(308)

1 Comprend les placements détenus par la Société dans des fonds d'actions de sociétés fermées et dans ChinaAMC (participation vendue à IGM en janvier 2023), ainsi que les profits ou les pertes de change et les intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

2 Comprend les charges d'exploitation, les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le bénéfice de la Société et de la Financière Power.

3 Se reporter au tableau détaillé des ajustements à la section Mesures financières non conformes aux normes IFRS ci-après.

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de 2024 de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), à moins d'indication contraire, et constituent la base des chiffres présentés dans le présent communiqué, à moins d'indication contraire.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Le bénéfice net lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions participantes comprend ce qui suit :

- le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (bénéfice net ajusté) attribuable aux détenteurs d'actions participantes;
- les ajustements, notamment l'incidence après impôt des éléments qui, selon le jugement de la direction, rendraient la comparaison des résultats liés à l'exploitation d'une période à l'autre moins significative, y compris les éléments identifiés par la direction de Lifeco et d'IGM. Ils comprennent la quote-part revenant à la Société de l'incidence qu'ont eu sur Lifeco les éléments suivants : les incidences liées aux marchés lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme; la révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs; les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la JVAERG; l'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédentaires; et l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions, ainsi que les éléments qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs des résultats des activités sous-jacentes, qui comprennent celles identifiées comme telles par la direction d'une filiale ou d'une entreprise contrôlée conjointement, notamment : les incidences de la transformation des activités (incluant les charges de restructuration ou de réorganisation et les coûts d'intégration, les coûts d'acquisition et de désinvestissement); les règlements juridiques significatifs; les charges pour perte de valeur significatives; les incidences significatives de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, incluant celles qui découlent des modifications des taux d'imposition, et des autres pertes de valeur liées aux éléments fiscaux; certains éléments significatifs non récurrents, profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise, incluant ceux qui sont liés à une participation dans une entreprise associée ou une entreprise contrôlée conjointement; les incidences liées aux réévaluations découlant de l'évolution des marchés qui entraînent une non-concordance comptable, incluant la réévaluation des dérivés dont l'élément couvert n'est pas également évalué à la juste valeur et à l'égard desquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et la réévaluation des passifs au titre des rachats, des bons de souscription d'actions et des options de conversion de dettes convertibles et échangeables; l'incidence de la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle se rapportant à PPSIE en raison des variations de la juste valeur d'actifs détenus au sein du fonds, ainsi que de la quote-part du bénéfice (de la perte) lié aux activités consolidées de PPSIE attribuable à des investisseurs tiers; et d'autres éléments qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer la performance opérationnelle sous-jacente.

Le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies (ou bénéfice net ajusté) représente le bénéfice net lié aux activités poursuivies, excluant les ajustements. En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté, une mesure non conforme aux normes IFRS, afin de mieux refléter sa performance sous-jacente. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, la définition des ajustements, qui sont utilisés pour calculer le bénéfice net ajusté, a été modifiée afin de tenir compte de l'incidence de la réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle se rapportant à PPSIE en raison des variations de la juste valeur d'actifs détenus au sein du fonds, ainsi que de la quote-part du bénéfice (de la perte) lié aux activités consolidées de PPSIE attribuable à des investisseurs tiers. Avec prise d'effet au quatrième trimestre de 2024, la définition des ajustements a été modifiée afin de tenir compte des incidences de l'application de la définition des ajustements au bénéfice net présenté par GBL, aux résultats des activités d'investissement de la Société et aux entreprises autonomes. La définition a également été élargie afin de tenir compte des incidences liées aux réévaluations découlant de l'évolution des marchés qui entraînent une non-concordance comptable. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications.

La direction se sert de ces mesures financières pour présenter et analyser la performance financière de Power Corporation et elle croit qu'elles procurent au lecteur un supplément d'information utile pour l'analyse des résultats de la Société. Le bénéfice net ajusté, selon la définition de la Société, aide le lecteur à comparer les résultats de la période considérée à ceux des périodes précédentes, car il reflète l'avis de la direction en ce qui concerne la performance opérationnelle de la Société et de ses filiales, en excluant les éléments qui ne sont pas considérés comme des composantes des résultats des activités sous-jacentes.

Le bénéfice tiré des honoraires est présenté pour Sagard et Power Sustainable et comprend les honoraires de gestion et les produits liés au rendement tirés des honoraires qui sont gagnés à l'égard de toutes les catégories d'actifs, moins les charges liées aux plateformes de placement qui comprennent i) la rémunération liée aux honoraires, y compris les salaires, les primes et les avantages; et ii) les charges d'exploitation. Les produits liés au rendement tirés des honoraires représentent la tranche réalisée des produits liés au rendement tirés des véhicules de capitaux perpétuels qui i) sont évalués et devraient être reçus sur une base récurrente; ii) ne dépendent pas d'événements de réalisation liés aux placements sous-jacents; et iii) ne sont pas assujettis à une disposition de récupération de la rémunération. Le bénéfice tiré des honoraires est présenté sur une base brute avant impôt et tient compte des participations ne donnant pas le contrôle. Le bénéfice tiré des honoraires exclut i) les charges au titre de la rémunération fondée sur des actions; ii) l'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions; iii) les profits et pertes de change; iv) les intérêts nets; et v) les autres éléments qui, selon le jugement de la direction, ne sont pas représentatifs de la performance opérationnelle sous-jacente des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, notamment les charges de restructuration, les coûts de transaction et d'intégration liés aux acquisitions d'entreprises et certains éléments significatifs non récurrents. La direction utilise cette mesure pour évaluer la rentabilité des activités de gestion d'actifs des plateformes de placements dans des actifs alternatifs. Cette mesure financière permet de déterminer si les produits récurrents tirés des honoraires de gestion et les produits liés au rendement tirés des honoraires, qui ne sont pas fondés sur des événements de réalisation futurs, sont suffisants pour couvrir les charges d'exploitation connexes.

La valeur de l'actif net ajustée est couramment utilisée par les sociétés de portefeuille pour évaluer leur valeur. La valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. Les participations détenues dans des entités cotées en bourse (y compris Lifeco, IGM et GBL) sont évaluées à leur valeur de marché, et les placements dans des entités fermées et des fonds d'investissement sont évalués selon la meilleure estimation de leur juste valeur par la direction. La définition de la valeur de l'actif net ajustée comporte un certain nombre d'hypothèses, de jugements et d'estimations qui peuvent s'avérer inexacts, et la valeur de l'actif net ajustée par action ne constitue ni une représentation ni une garantie de la valeur qu'un détenteur d'action participante pourra réaliser. Cette mesure présente la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la société de portefeuille et aide le lecteur à déterminer ou comparer la juste valeur des placements que détient la société de portefeuille ou sa juste valeur globale.

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions participantes, le bénéfice tiré des honoraires, la valeur de l'actif net ajustée, la valeur de l'actif brut, le bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies par action (bénéfice net ajusté par action) et la valeur de l'actif net ajustée par action sont des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux normes IFRS qui n'ont pas de définition normalisée et qui pourraient ne pas être comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres entités.

Présentation des activités à titre de société de portefeuille

Les secteurs à présenter de la Société comprennent Lifeco, IGM et GBL, soit les participations de la Société dans des sociétés en exploitation cotées en bourse, ainsi que la société de portefeuille. Ces secteurs à présenter, de même que les activités de gestion d'actifs, reflètent la structure de gestion et la présentation de l'information financière interne de Power Corporation. La Société évalue son rendement en fonction de l'apport au bénéfice de chaque secteur opérationnel.

La société de portefeuille comprend les activités propres de la Société et celles de la Financière Power, sur une base combinée, et présente les activités d'investissement de la Société. Les activités d'investissement à titre de société de portefeuille, y compris les participations dans Lifeco, IGM et les entités contrôlées au sein des plateformes de placements dans des actifs alternatifs, sont présentées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités à titre de société de portefeuille présentent les actifs et les passifs de la société de portefeuille, y compris la trésorerie, les placements, les débentures et les actions non participantes. Les analyses figurant aux sections Situation financière et Flux de trésorerie du plus récent rapport de gestion de la Société présentent les bilans et les états des flux de trésorerie de la société de portefeuille sur une base sectorielle, qui sont présentés à la note 35 des états financiers consolidés de 2024. Cette présentation est utile au lecteur puisqu'elle permet de présenter les résultats de la société de portefeuille (la société mère) séparément des résultats de ses filiales en exploitation consolidées.

RAPPROCHEMENTS DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS

Power Corporation

Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté lié aux activités poursuivies - mesure financière non conforme aux normes IFRS ¹	829	688	2 971	2 671
Quote-part des ajustements ² , déduction faite de l'impôt				
Lifeco	(14)	(174)	(149)	(586)
IGM	19	(14)	14	(71)
GBL	-	(27)	(44)	312
Sagard et Power Sustainable	(12)	(56)	(26)	(86)
Entreprises autonomes	111	(8)	26	(1)
Activités propres et autres	-	-	-	43
	104	(279)	(179)	(389)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies - mesure financière conforme aux normes IFRS ¹	933	409	2 792	2 282
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées - Putnam	-	(3)	(49)	(87)
Bénéfice net - mesure financière conforme aux normes IFRS ¹	933	406	2 743	2 195

¹ Attribuable aux détenteurs d'actions participantes de Power Corporation.

² Se reporter à la section Ajustements pour obtenir plus de détails sur les ajustements de Lifeco, d'IGM, de GBL, de Sagard et Power Sustainable, des entreprises autonomes, et des activités propres et autres.

Ajustements (exclus du bénéfice net ajusté)

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Lifeco¹				
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	40	(239)	195	(314)
(Charge) économie d'impôt	(14)	94	(49)	105
Profits (pertes) réalisés au titre des autres éléments du résultat global à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	–	–	–	(99)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	16
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	14	(20)	(143)	(102)
(Charge) économie d'impôt	(3)	76	41	88
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ²	(23)	(92)	(98)	(231)
(Charge) économie d'impôt	3	47	22	80
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(35)	(28)	(136)	(124)
(Charge) économie d'impôt	9	7	35	32
Modifications aux lois fiscales et autres incidences fiscales	10	–	10	–
	1	(155)	(123)	(549)
Incidence de la consolidation (avant impôt) ³	(19)	(19)	(30)	(38)
(Charge) économie d'impôt	4	–	4	1
	(14)	(174)	(149)	(586)
IGM¹				
Consolidation de pertes fiscales	3	–	3	–
Refinancement de la dette de Rockefeller ⁴ (avant impôt)	–	–	(2)	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Profit à la cession d'IPC (avant impôt)	–	137	–	137
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Profit à la cession d'actions de Lifeco (avant impôt)	–	–	–	108
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	(3)
Charges de restructuration (avant impôt)	–	–	–	(64)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	17
Ajustement lié à IFRS 17 (Lifeco) (avant impôt)	–	–	–	9
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Quote-part des ajustements de Lifeco (avant impôt)	–	(4)	(4)	(14)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	3	133	(3)	190
Incidence de la consolidation (avant impôt) ³	–	(146)	–	(270)
(Charge) économie d'impôt	16	(1)	17	9
	19	(14)	14	(71)
GBL⁵				
Déconsolidation du Groupe Webhelp et réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle (avant impôt)	–	–	–	321
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Incidences liées au marché sur les dérivés incorporés (avant impôt)	–	(3)	–	15
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Reclassement de l'écart de change et perte de valeur se rapportant à Imerys (avant impôt)	–	(24)	(44)	(24)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	–	(27)	(44)	312
Sociétés en exploitation cotées en bourse	5	(215)	(179)	(345)

Ajustements (exclus du bénéfice net ajusté) (suite)

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Sagard et Power Sustainable				
Réévaluation des actifs d'impôt différé	16	–	16	–
Reclassement de l'écart de change lié à Power Sustainable China (avant impôt)	–	–	54	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Réévaluation des passifs au titre des participations ne donnant pas le contrôle et autres incidences liées au marché (avant impôt) ⁵	(24)	(59)	(80)	(85)
(Charge) économie d'impôt	(4)	3	(2)	(1)
Charges de restructuration (avant impôt)	–	–	(14)	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	(12)	(56)	(26)	(86)
Entreprises autonomes⁵				
Profit à la cession de Peak et d'une entreprise liée (avant impôt)	279	–	325	–
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
Perte de valeur et autres incidences liées au marché se rapportant à Lion (avant impôt)	(81)	(20)	(130)	(13)
(Charge) économie d'impôt	–	1	8	1
Perte de valeur et autres incidences liées au marché se rapportant à LMPG (avant impôt)	(87)	11	(177)	11
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	111	(8)	26	(1)
Activités propres et autres				
Impôt sur le bénéfice et coûts de transaction liés à la cession de ChinaAMC (avant impôt)	–	–	–	(14)
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	(40)
Recouvrement à la cession de Bellus Santé inc. (avant impôt) ⁵	–	–	–	97
(Charge) économie d'impôt	–	–	–	–
	–	–	–	43
	104	(279)	(179)	(389)

1 Selon les données présentées à cet égard par Lifeco et IGM.

2 Les incidences de la transformation des activités comprennent les charges de restructuration et d'intégration, ainsi que les coûts d'acquisition et de désinvestissement.

3 L'incidence de la consolidation reflète i) l'élimination des transactions intersociétés, y compris le profit comptabilisé par IGM à la vente à la Société d'une partie de sa participation dans Lifeco, le profit comptabilisé par IGM à la vente d'IPC à Lifeco, ainsi que la quote-part revenant à IGM de l'ajustement de Lifeco lié à IFRS 17; et ii) la méthode comptable que la Société applique aux ajustements présentés par Lifeco et IGM pour les placements sous contrôle commun.

4 Rockefeller Capital Management (Rockefeller).

5 En 2024, la Société a modifié la définition du bénéfice net ajusté. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de ces modifications.

Valeur de l'actif net ajustée

La valeur de l'actif net ajustée correspond à l'estimation, par la direction, de la juste valeur des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes de la Société. Le calcul de la valeur de l'actif net ajustée correspond à la juste valeur des actifs de Power Corporation et de la Financière Power à titre de société de portefeuille, sur une base combinée, moins leurs dettes nettes et leurs actions privilégiées. La valeur de l'actif net ajustée par action de la Société est présentée selon une approche transitive.

Le tableau suivant présente un rapprochement des fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes présentés conformément aux normes IFRS et de la valeur de l'actif net ajustée, une mesure financière non conforme aux normes IFRS.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes - mesure financière conforme aux normes IFRS		
Capital social - actions participantes	9 236	9 284
Bénéfices non distribués	11 364	10 005
Réserves	2 330	1 904
	22 930	21 193
Ajustements liés à la juste valeur¹		
Lifeco	13 184	12 545
IGM	2 698	1 477
GBL	(1 521)	(1 422)
Sagard et Power Sustainable	1 687	965
Entreprises autonomes	(4)	159
	16 044	13 724
Valeur de l'actif net ajustée - mesure financière non conforme aux normes IFRS	38 974	34 917
Par action²		
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (valeur comptable)	35,56	32,49
Valeur de l'actif net ajustée	60,44	53,53

1 Se reporter au tableau ci-après pour obtenir plus de détails sur la juste valeur.

2 Attribuable aux détenteurs d'actions participantes.

Au 31 décembre 2024, la valeur de l'actif net ajustée par action de la Société se chiffrait à 60,44 \$, comparativement à 53,53 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 12,9 %. Au 31 décembre 2024, la valeur comptable par action participante de la Société se chiffrait à 35,56 \$, comparativement à 32,49 \$ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 9,4 %.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée	Bilan de la société de portefeuille	Ajustement lié à la juste valeur	Valeur de l'actif net ajustée
Actif de la société de portefeuille						
Participations						
Financière Power						
Lifeco	17 108	13 184	30 292	15 326	12 545	27 871
IGM	4 094	2 698	6 792	3 702	1 477	5 179
GBL ¹	3 683	(1 521)	2 162	3 717	(1 422)	2 295
Plateformes de placements dans des actifs alternatifs						
Sociétés de gestion d'actifs ²						
Sagard	115	314	429	108	157	265
Power Sustainable	2	–	2	–	–	–
Activités d'investissement						
Sagard ³	1 031	721	1 752	721	341	1 062
Power Sustainable	501	652	1 153	1 032	467	1 499
Entreprises autonomes	89	(4)	85	641	159	800
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 606	–	1 606	1 218	–	1 218
Autres actifs et placements	451	–	451	391	–	391
Total de l'actif de la société de portefeuille	28 680	16 044	44 724	26 856	13 724	40 580
Passif et actions non participantes de la société de portefeuille						
Débiteures et autres instruments d'emprunt	897	–	897	897	–	897
Autres passifs ⁴	1 073	–	1 073	986	–	986
Actions non participantes et actions privilégiées perpétuelles	3 780	–	3 780	3 780	–	3 780
Total du passif et des actions non participantes de la société de portefeuille	5 750	–	5 750	5 663	–	5 663
Valeur nette						
Fonds propres attribuables aux détenteurs d'actions participantes (mesure conforme aux normes IFRS) / Valeur de l'actif net ajustée (mesure non conforme aux normes IFRS)	22 930	16 044	38 974	21 193	13 724	34 917
Par action	35,56		60,44	32,49		53,53

1 La quote-part revenant à la Société de la valeur de l'actif net présentée par GBL se chiffrait à 3,9 G\$ (2,6 G€) au 31 décembre 2024 (3,8 G\$ [2,6 G€] au 31 décembre 2023).

2 La société de gestion de Sagard est présentée à sa juste valeur. La société de gestion de Power Sustainable est présentée à sa valeur comptable.

3 Comprend les placements de la Société dans Portage Ventures I, Portage Ventures II et Wealthsimple, détenus par la Financière Power.

4 Conformément à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans les filiales et dans les entreprises contrôlées conjointement, car la Société est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle les différences temporaires se résorberont, et qu'il est probable que les différences temporaires ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Si la Société devait céder une participation dans une filiale ou une entreprise contrôlée conjointement, les impôts exigibles à la suite de cette cession seraient minimisés grâce à une planification et une structure fiscales minutieuses et prudentes, de même qu'en utilisant les attributs fiscaux disponibles qui n'ont pas été autrement comptabilisés dans le bilan, notamment les pertes fiscales, les coûts fiscaux, le revenu protégé et les surplus fiscaux étrangers liés à la filiale ou à l'entreprise contrôlée conjointement.

Le présent communiqué contient également d'autres mesures financières non conformes aux normes IFRS que les filiales de la Société divulguent publiquement, dont le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action. La section ci-dessous présente la description et le rapprochement des mesures financières non conformes aux normes IFRS incluses dans le présent communiqué, telles qu'elles ont été présentées par les filiales de la Société. L'information ci-dessous est tirée des rapports de gestion annuels de Lifeco et d'IGM, tels qu'elles les ont respectivement préparés et publiés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables et dont il est également possible d'obtenir un exemplaire directement sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) ou sur leurs sites Web, au www.greatwestlifeco.com et au www.igmfinancial.com.

Lifeco

Bénéfice net (perte nette) ajusté lié aux activités poursuivies attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco

Le bénéfice net (la perte nette) ajusté lié aux activités poursuivies¹ (bénéfice net [perte nette] ajusté) reflète le point de vue de la direction de Lifeco sur la performance des activités sous-jacentes de Lifeco et offre une autre mesure pour comprendre la performance des activités sous-jacentes par rapport au bénéfice net, une mesure financière conforme aux normes IFRS. Le bénéfice net (perte nette) ajusté exclut les éléments suivants du bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS :

- L'incidence liée aux marchés lorsque les rendements réels des marchés pour la période considérée diffèrent des rendements attendus à plus long terme.
- La révision des hypothèses et les mesures prises par la direction qui influent sur l'évaluation des actifs et des passifs.
- Les incidences de la transformation des activités qui comprennent les coûts d'acquisition et de désinvestissement, ainsi que les charges de restructuration et d'intégration.
- Les règlements juridiques significatifs, les charges pour perte de valeur significatives liées au goodwill et aux immobilisations incorporelles, les incidences des modifications des taux d'imposition sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé et les autres pertes de valeur liées aux éléments fiscaux, les profits nets, pertes nettes ou coûts nets liés à la cession ou à l'acquisition d'une entreprise, et le bénéfice net (la perte nette) lié aux activités abandonnées.
- Les profits (pertes) réalisés à la vente d'actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- L'incidence directe des cours des actions et des taux d'intérêt sur l'évaluation des actifs et des passifs excédentaires.
- L'amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions.
- Les autres éléments qui, lorsqu'ils sont exclus, aident à expliquer la performance des activités sous-jacentes de Lifeco.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté - mesure financière non conforme aux normes IFRS ^{1,2}	1 115	971	4 192	3 667
Ajustements ³				
Expérience sur le marché par rapport aux attentes (avant impôt)	59	(351)	286	(461)
(Charge) économie d'impôt	(21)	138	(72)	154
Profits (pertes) réalisés au titre des autres éléments du résultat global à la suite du rééquilibrage des actifs (avant impôt)	-	-	-	(158)
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	37
Révision des hypothèses et mesures prises par la direction (avant impôt)	21	(28)	(209)	(149)
(Charge) économie d'impôt	(5)	111	60	129
Incidences de la transformation des activités (avant impôt) ⁴	(34)	(137)	(144)	(340)
(Charge) économie d'impôt	4	70	32	118
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée liées aux acquisitions (avant impôt)	(51)	(42)	(200)	(182)
(Charge) économie d'impôt	14	11	52	47
Modifications aux lois fiscales et autres incidences fiscales (avant impôt)	-	-	-	-
(Charge) économie d'impôt	14	-	14	-
	1	(228)	(181)	(805)
Bénéfice net lié aux activités poursuivies - mesure financière conforme aux normes IFRS ²	1 116	743	4 011	2 862
Bénéfice net (perte nette) lié aux activités abandonnées (après impôt)	-	(3)	(115)	(124)
Profit net à la cession des activités abandonnées (après impôt)	-	-	44	-
Bénéfice net ²	1 116	740	3 940	2 738

1 Défini comme le « bénéfice fondamental » et identifié comme une mesure financière non conforme aux PCGR par Lifeco.

2 Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Lifeco.

3 Désigné par Lifeco comme les « éléments exclus du bénéfice fondamental ».

4 Les incidences de la transformation des activités comprennent les charges de restructuration et d'intégration, ainsi que les coûts d'acquisition et de désinvestissement.

Financière IGM

Bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM

Le bénéfice net ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires exclut les ajustements, qui comprennent l'incidence après impôt de tout élément que la direction d'IGM considère comme non récurrent ou qui pourrait rendre la comparaison des résultats d'exploitation d'une période à l'autre moins significative.

Avec prise d'effet au premier trimestre de 2024, le bénéfice net ajusté exclut également la quote-part revenant à IGM des éléments que Lifeco exclut de son bénéfice net présenté conformément aux normes IFRS dans le calcul du bénéfice fondamental de Lifeco. Les données des périodes comparatives ont été retraitées pour tenir compte de cette modification.

(en millions de dollars)	Trimestres clos les 31 décembre		Exercices clos les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
Bénéfice net ajusté - mesure financière non conforme aux normes IFRS ¹	250,0	204,9	939,0	843,1
Ajustements ²				
Consolidation de pertes fiscales	4,7	-	4,7	-
Refinancement de la dette de Rockefeller (avant impôt)	-	-	(3,3)	-
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	-
Profit à la vente d'IPC (avant impôt)	-	220,7	-	220,7
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	-
Profit à la vente d'actions de Lifeco (avant impôt)	-	-	-	172,9
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	(4,3)
Charges de restructuration et autres charges (avant impôt)	-	-	-	(103,3)
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	27,1
Ajustement de Lifeco lié à IFRS 17 (avant impôt)	-	-	-	15,1
(Charge) économie d'impôt	-	-	-	-
Autres éléments de Lifeco	-	(6,0)	(6,9)	(22,4)
	4,7	214,7	(5,5)	305,8
Bénéfice net - mesure financière conforme aux normes IFRS ¹	254,7	419,6	933,5	1 148,9

¹ Attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires d'IGM.

² Désigné comme les « autres éléments » par IGM.

AUTRES MESURES

Le présent communiqué de presse et les autres documents d'information continue comprennent également d'autres mesures utilisées aux fins de l'analyse des activités de la Société, ainsi que de ses sociétés en exploitation cotées en bourse consolidées et de ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs de la Société, y compris, mais sans s'y limiter, les mesures suivantes : « actif géré », « actif administré », « actif géré et actif sous services-conseils », « actif géré et actif sous services-conseils, y compris les investissements stratégiques », « valeur comptable par action participante », « intéressement aux plus-values », « valeur de l'actif net » et « engagements non capitalisés ». Se reporter à la section Autres mesures du plus récent rapport de gestion de la Société, lequel est disponible dans le profil SEDAR+ de la Société au www.sedarplus.ca, pour obtenir des définitions de ces mesures. Ces définitions sont par ailleurs intégrées par renvoi dans les présentes.

DIVIDENDES DÉTERMINÉS

Tous les dividendes présentés précédemment à l'égard des actions privilégiées de la Société (incluant les actions privilégiées participantes) et des actions comportant des droits de vote limités de la Société sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale similaire.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans le présent communiqué, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou qui traduisent les attentes actuelles publiées par les filiales ouvertes de la Société lorsqu'il s'agit de renseignements concernant ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la performance financière, la situation financière et les flux de trésorerie de la Société à certaines dates et pour les périodes closes à certaines dates et de présenter de l'information sur les attentes et les plans actuels de la direction concernant l'avenir. Le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent notamment porter sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives d'affaires, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs, stratégies et perspectives continus de la Société et de ses filiales, les engagements en capital à l'égard des stratégies des plateformes de placement, le calendrier, la valeur et l'incidence prévue de l'investissement proposé par GBL dans SHMI, ainsi que sur les rachats visés par Lifeco en vertu de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'utilisation de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

De par leur nature, les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes intrinsèques, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des attentes, des prévisions, des prédictions, des projections et des conclusions pourraient se révéler inexactes, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels pourraient différer de façon significative des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent notamment l'incidence, ou l'incidence imprévue, de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des fluctuations des taux d'intérêt, du taux d'inflation et des taux de change, des politiques monétaires, des investissements des entreprises et de la santé des marchés boursiers et des marchés financiers locaux et mondiaux, de la gestion des risques liés à la liquidité des marchés et au financement, des risques liés aux placements dans des titres de sociétés fermées et des titres illiquides, des risques liés aux instruments financiers, des changements de conventions et de méthodes comptables utilisées pour présenter l'information financière (y compris les incertitudes liées aux estimations, aux hypothèses et aux jugements importants), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques opérationnels et de ceux liés à la réputation, des changements technologiques, des risques liés à la cybersécurité, des changements touchant les administrations, la réglementation, la législation et les politiques gouvernementales, des modifications aux lois fiscales, l'incidence des relations commerciales et des tensions commerciales persistantes, incluant les menaces de tarifs et d'autres mesures des gouvernements, ainsi que des mesures de rétorsion, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes naturelles, des catastrophes causées par l'homme, des attaques terroristes, des guerres et d'autres conflits, d'une pandémie ou de toute autre crise de santé publique, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des transactions stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance, ainsi que de la capacité de la Société et de ses filiales à prévoir et à gérer avec succès les facteurs susmentionnés et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, les facteurs présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion respectif.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur certaines hypothèses importantes ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection, incluant les perceptions de la direction en ce qui concerne les tendances historiques, les conditions actuelles et l'évolution future prévue, la finalisation de transactions stratégiques, d'acquisitions, de désinvestissements, ou d'autres stratégies de croissance et d'optimisation selon les modalités prévues, y compris l'obtention des approbations requises au moment et selon les modalités prévues, ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment le fait qu'on ne s'attend pas à ce que les risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et, en ce qui concerne les déclarations prospectives des filiales de la Société publiées dans le présent communiqué, le fait que l'on ne s'attend pas à ce que les risques présentés par ces filiales dans leur rapport de gestion et leur notice annuelle respectifs aient une incidence importante sur la Société. Bien que la Société considère ces hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose la direction, elles pourraient se révéler inexactes.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs, ou autrement.

Des renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes liés aux activités de la Société, et les facteurs et hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés, sont fournis dans ses documents d'information, y compris son plus récent rapport de gestion et sa plus récente notice annuelle, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedarplus.ca.

- 30 -

**Pour de plus amples renseignements,
veuillez communiquer avec :**

Stéphane Lemay
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire
514-286-7400